

DEPARTEMENT
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT
NANCY

CANTON
GRAND COURONNÉ



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 23 JUIN 2025**

L'An deux mil vingt-cinq, le 23 juin, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marc OGIEZ.

Étaient présents :

Mmes et MM. OGIEZ JEANDEL HOUDRY CASTELA ANDRE DEHAYE N. JACOB DANNEBEY C. JACOB SCHIEL MATHIS WEHRLIN DENIS BABIN ENEL DEVITERNE BEN ISMAIL L. ZIETERSKI D. ZIETERSKI PERROLLAZ

Absents excusés :

V. BADER a donné pouvoir à L. BABIN

ML. MASSON a donné pouvoir à C. JACOB

A. DEMARNE a donné pouvoir à N. HOUDRY

C. FRANCHE a donné pouvoir à A. CASTELA

C. SIMEANT a donné pouvoir à A. ANDRE

R. CORBERAND a donné pouvoir à B. JEANDEL

Absente :

S. DUSSIAUX

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Laëtitia SCHIEL, ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET

Affectation définitive des résultats 2024

***Nomenclature ACTES : 7.1.2 FINANCES LOCALES-Décisions budgétaires-délibération
afférente aux actes budgétaires***

Nombre de Conseillers :

en exercice : 27

présents : 20

votants : 26

pour : 20

contre : 0

abstention : 6 (DZ, LZ, ZBI, JE, FP, DD)

Rapporteur : N. HOUDRY

Délibération

Vu la délibération n° 16 du 7 avril 2025 approuvant la reprise anticipée des résultats 2024 et son inscription au budget primitif 2025,

Considérant l'avis favorable des Commissions en date du 11 juin 2025 ;

Considérant que le compte financier unique 2024 fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 521 620.09 € et un besoin de financement de la section d'investissement de 39 733.65 €, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2024 comme suit :

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

1068 : excédent de fonctionnement capitalisé

64 886.65 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

002 : résultat de fonctionnement reporté

456 733.44 €

Le Conseil Municipal **confirme** son accord sur la proposition susvisée.

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 26/06/2025 et que la convocation a été faite le 17/06/2025.

POUR COPIE CONFORME
PULNOY, le 26 juin 2025
Le Maire,
Marc OGIEZ

Le Maire

